

Fiche DECOUVERTE

PROJETICE

www.projetice.fr

Niveau de difficulté : 1
Echelle de 1 (*facile*) à 3 (*difficile*)
S. CATHALA

CREATION D'ADRESSES ELECTRONIQUES POUR LES ELEVES

Il est tout à fait légal et autorisé de laisser les élèves obtenir une adresse électronique individuelle, utilisable à titre personnel et/ou dans le cadre d'activités pédagogiques (correspondance par exemple). Conformément aux dispositions prises et suite à l'accord conclu entre le ministère de l'Education Nationale et La Poste voici quelques années, il est conseillé de faire créer ces boîtes sur le site dédié.

Procédure

A noter : il est recommandé de laisser les élèves effectuer la manipulation.

- Se connecter sur le site <http://www.laposte.net>
- Cliquer sur le lien permettant la création de l'adresse.



- Remplir le formulaire. Valider.
- L'adresse et le mot de passe sont alors confirmés.

Dès lors, il suffit de retourner sur le site et de saisir dans les champs indiqués, son nom d'utilisateur et son mot de passe afin d'accéder à sa messagerie (envoi, réception...).



A noter : les chartes d'usages de l'Internet dans les établissements scolaires doivent prendre en compte l'utilisation de la messagerie.

Cependant, si un élève est mineur, vous pouvez faire en sorte que les parents signent la déclaration élaborée par le ministère et La Poste (www.educnet.education.fr/chrqt/Poste-courrier-parents.rtf).